

ANNEXE VII – DEES – GUIDE DE RECOMMANDATIONS

Epreuve du Mémoire de pratique professionnelle

Cette **épreuve individuelle** se compose d'un écrit (coefficient 1) et d'une soutenance orale (coefficient 1).

L'écrit du mémoire est noté par les examinateurs avant le passage du candidat en soutenance.

Il est demandé aux examinateurs de ne pas annoter les mémoires afin de les restituer aux candidats à l'issue de la soutenance orale.

L'évaluation de l'écrit du mémoire et de la soutenance du candidat s'appuie sur une grille nationale élaborée à partir des indicateurs des référentiels nationaux de compétences et de certification.

Les examinateurs sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle. De ce fait ils ne doivent pas faire état à l'extérieur des délibérations tenues entre eux.

I. Le document écrit

1. La forme

1.1 – Généralités

Le mémoire est un document écrit de 40 à 45 pages (hors bibliographie et annexes).

Il respecte une forme harmonisée.

Il doit être dactylographié (Times new roman ou Arial 12 et en interligne 1,5) et relié ou thermocollé.

Les marges : gauche 3 cm, droite, haut et bas : 2.5 cm.

Les notes de bas de page : Calibri 10, sans interligne.

L'impression se fait en recto-verso.

Le non-respect des règles de forme ne doit toutefois être sanctionné par le jury qu'en tant qu'il porte atteinte à l'équité de l'épreuve (nombre de pages) ou qu'il entraîne un défaut de qualité du propos (manque de lisibilité, de clarté).

1.2 – Page de garde, quatrième de couverture

La page de garde doit comporter :

- Nom du candidat
- Prénom
- Titre du mémoire
- Diplôme d'Etat présenté
- Année de la session

La quatrième de couverture doit comporter :

- Nom du candidat
- Prénom
- Titre du mémoire
- Diplôme d'Etat présenté
- Année de la session
- Résumé d'une demi-page au maximum
- Mots clés du mémoire de pratique professionnelle

1.3 - Citations, références et bibliographie

Les citations et références doivent respecter les normes communément admises pour un document académique ou un document professionnel dont les sources doivent pouvoir être consultées :

- les citations se font entre guillemets suivies du nom de l'auteur et de la date de publication entre parenthèse pour permettre un repérage dans la liste bibliographique. Les tableaux, dessins et graphiques empruntés à d'autres auteurs doivent comporter une légende indiquant notamment leur source et leur date de réalisation.

- les références à un ouvrage ou un article sans citation littérale doivent être repérées par le nom de l'auteur et la date de publication entre parenthèses.

- les éléments extraits de sites web ou de tout autre document électronique ne comportant pas de date de rédaction du document doivent indiquer entre parenthèses le nom de la source, l'URL et la date de consultation.

Les manquements à ces règles de forme pourront être sanctionnés par le jury, spécialement lorsqu'ils entraînent une difficulté à identifier précisément les citations ou leurs auteurs.

Une liste bibliographique doit être annexée à la fin du mémoire et doit exclusivement récapituler les sources qui ont été effectivement utilisées et auxquelles il a été fait référence. Les articles et les ouvrages, ainsi que les sites consultés doivent être organisés, par exemple par ordre alphabétique du nom de l'auteur et par date.

1.4 - Numérotation des pages

Elle est continue et commence à la page 1 de l'introduction générale. Les numéros de page sont placés en pied de page.

2. Le fond

Pour chaque diplôme d'Etat, le mémoire de pratique professionnelle vise les objectifs généraux et spécifiques suivants :

Objectifs généraux	
Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique.	
Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche.	
Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain.	
Objectifs spécifiques	
DEES	Appréhender la relation éducative spécialisée dans une démarche éthique
	Faire le lien entre son engagement professionnel, les apports théoriques et cliniques et les propositions éducatives
	Observer, rendre compte et analyser des situations éducatives
	Formuler une problématique éducative

Le mémoire doit explorer une question relative au champ d'action du travail social en mobilisant une méthodologie de recherche caractérisée par plusieurs phases :

- formulation d'une question de départ ;
- présentation de la phase exploratoire de cette question de départ : questionnement des représentations initiales, recueil rigoureux de données, mobilisation d'apports théoriques et empiriques ;

- formulation d'une problématique claire et circonscrite à partir de laquelle une ou plusieurs hypothèses devront être formulées. Le candidat précisera les moyens et les méthodes de vérification de l'hypothèse ou des hypothèses.

Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier, la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail social et de l'intervention sociale.

Il doit rendre compte de l'intégration par le candidat des aspects théoriques de la formation et de leur articulation avec la pratique au travers des acquis de la période de formation professionnelle.

3. Objectifs du document écrit

Le document écrit doit permettre au jury de vérifier la capacité du candidat à :

- **Conceptualiser** : organiser les savoirs disciplinaires et les mettre en relation avec les pratiques professionnelles ;
- **Construire une méthodologie de recherche** : observer, mener des investigations de terrain, analyser les résultats, les argumenter, dégager des perspectives ;
- **Elaborer un positionnement professionnel** : se positionner en tant que professionnel du travail social et préciser sa conception de l'action sociale et éducative ;
- **Rédiger clairement.**

Les situations de personnes présentées dans le mémoire doivent être rendues anonymes.

4. Engagement de l'étudiant

Les DRJSCS et les rectorats communiqueront aux établissements de formation en travail social un document à transmettre et à faire signer par chaque étudiant avant le dépôt de l'écrit. Ce document sera inséré après la page de garde du mémoire de pratique professionnelle.

Ce document contiendra les paragraphes suivants :

Déclaration sur l'honneur contre le plagiat

Je soussigné(e),
Nom, Prénom,
Session de certification :
Diplôme d'Etat :

Certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité.

Certifie enfin que ce mémoire, totalement ou partiellement, n'a jamais été évalué auparavant et n'a jamais été édité.

Fait à, le.....
Signature

II. La soutenance

La soutenance est composée de deux parties :

- d'une part, la présentation de l'écrit du candidat, lui permettant de mettre en valeur l'essentiel de son questionnement, sa démarche, les résultats obtenus ;
- d'autre part, un échange avec des examinateurs/correcteurs au cours duquel le candidat devra répondre aux questions soulevées, argumenter ses choix, réexaminer éventuellement ses positions.

Lors de cette soutenance le candidat est évalué sur :

- **Sa maîtrise orale du sujet traité** : connaissance du sujet et qualité d'expression ;
- **Sa capacité à exposer clairement** son positionnement professionnel.

1. La durée de l'épreuve est de 40 minutes, composée de deux temps :

Présentation du mémoire par le candidat : 10 mn.

Echanges avec les examinateurs/correcteurs : 30 mn.

Le candidat est muni de son mémoire et peut, s'il le souhaite, disposer d'un support écrit à son intervention orale.

2. Les consignes de fonctionnement de l'épreuve de soutenance orale :

La soutenance est réalisée devant deux examinateurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur du diplôme visé.

Les examinateurs veilleront à respecter les horaires et les temps impartis.

Les examinateurs veilleront à adopter un comportement bienveillant avec le candidat et sont soumis à un devoir de neutralité. Il y a donc lieu de faire abstraction d'éléments étrangers à l'appréciation des travaux du candidat (âge, genre, origine, établissement de formation etc.) et de jugement portant sur la qualité des enseignements, le fonctionnement des services, etc.

Déroulé de l'épreuve :

Les examinateurs :

- demandent au candidat sa convocation ainsi que sa pièce d'identité ;
- se présentent en indiquant le collège (professionnel, universitaire, formateur) auquel ils appartiennent ;
- précisent le cadre (but, objet et durée de l'entretien) et invitent le candidat à se présenter ;
- questionnent le candidat. Ils sont invités à équilibrer leur prise de parole, à reformuler leurs questions si la réponse du candidat leur paraît insuffisante. Les questions doivent faciliter l'expression du candidat ;
- ne donnent pas aux candidats d'indication sur la qualité de la prestation orale

Les deux examinateurs comparent ensuite les notes qu'ils entendent donner à la prestation à l'oral. Si les deux notes sont similaires, cette note est attribuée au candidat. Si une différence est constatée, les deux examinateurs dialoguent sur la note qu'il convient d'attribuer au candidat. En cas de désaccord, une moyenne des deux notes proposées est effectuée.

Les examinateurs évaluent les compétences attendues en référence au domaine de compétences auquel est associé le mémoire de pratique professionnelle (voir page 1).

III - La notation

L'écrit et la soutenance orale font chacun l'objet d'une note distincte sur 20 points, coef. 1.

La note de l'écrit est proposée avant la soutenance orale, elle est remise aux représentants de la D.R.J.S.C.S. et/ou rectorat avant la soutenance du candidat.

Toutes les notes inférieures à 10/20 doivent être argumentées de façon précise et objectivée collégalement par les deux examinateurs sur les grilles d'évaluation et de notation. Cette fiche est à destination systématique du jury plénier du diplôme.